

Valbelle, le 19 mai 2025

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 12 mai 2025 à 19h30.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, GROS, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Excusé : Monsieur RAPHAELIAN.

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. ETUDE DE FAISABILITE REFECTION CONDUITE EAU POTABLE QUARTIER DE LA TOUR VIEILLE – DEVIS IT 04

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la conduite d'eau potable qui alimente le hameau de la Tour Vieille est la seule à n'avoir pas encore été rénovée. Elle est ancienne et sous dimensionnée, ce qui a pour conséquence des baisses importantes de débit en été pour certains abonnés. Pour pouvoir préparer ces travaux il est nécessaire de faire une étude. Il propose d'accepter le devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'IT 04 qui est une association mixte comprenant le département et les communes adhérentes. Monsieur le Maire ajoute que IT 04 a effectué avec succès plusieurs missions pour la commune. Le devis se monte à 1345.00 €HT.

Accord à l'unanimité des conseillers

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de renouveler les subventions aux associations habituelles qui ont déposé un dossier de demande d'aide. Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- L'ADMR : 500 € (Comme la loi le demande, Mme GONNET ne participe pas au vote)
- L'amicale des pompiers de Noyers : 200 €
- FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) : 150 €. Monsieur le Maire explique que le FSL permet d'accorder aux personnes les plus défavorisées des aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement en cas d'impayés de loyers, les factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Le FSL est financé grâce aux contributions du département, de la CAF, de la MSA, des communes, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie et d'eau.
- Bibliothèque Pédagogique F. RICHAUDEAU : 10 €.
- Escapades : 50 €
- Crèche des P'tits Loups : 150 €
- Le Cercle de Valbelle : 1000 €.
- La société de chasse « La Fraternelle » : 350 €
- Association « jeux-bronnaises » : 200 € (cette association assure des animations dans la vallée du Jabron, y compris à Valbelle)
- UTL Durance Provence : 100 € (cette association a assuré un cours de yoga à la Salle Montebelle cette année)

Monsieur le Maire propose de voter deux subventions exceptionnelles :

- une aide de 600 € au Cercle de Valbelle pour l'achat d'une friteuse professionnelle, l'aide correspondant à 50 % du prix d'achat :
7 voix pour, 1 abstention pour cette subvention.

- une aide de 250 € à l'amicale des pompiers de Noyers pour l'achat de matériel pour la formation des pompiers et des habitants (utilisation d'un défibrillateur). Monsieur le Maire explique que, comme le coût de ce matériel avoisine les 1500 € et qu'il peut servir à la formation des habitants de la vallée du Jabron (environ 1500 habitants), il avait proposé, lors d'une réunion avec l'amicale à laquelle assistaient quelques maires de la vallée, que chaque commune participe à hauteur de 1 € par habitant, ce qui avait été accepté par les maires présents et par l'amicale.
Accord à l'unanimité pour cette aide.

3. TRAVAUX AIRE MULTI SPORT – CESSIBILITE DE CREANCES SOCIETE TRANSALP

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la cession de créance est une convention qui désigne la transmission par le créancier de tout ou partie de la créance qu'il détient contre un débiteur à un tiers appelé le cessionnaire. Ce dernier sera le nouveau créancier. La société TRANSALP nous demande de bien vouloir accepter cette cession de créance afin de pouvoir céder leur facture à leur société d'affacturage. Monsieur le Maire explique que cette démarche est neutre pour la commune.

Accord à l'unanimité pour cette cession de créance.

4. AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE POUR UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET UNE DECLARATION D'INTERET GENERAL RELATIVES AU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU SISTERONNAIS-BUECH (CCSB) ET JABRON-LURE-VANÇON-DURANCE (CCJLVD)

Monsieur le Maire informe les conseillers que les communautés de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance et Sisteron-Büech ont prévu des travaux d'entretien de leurs cours d'eau respectifs. Pour ces travaux il est nécessaire de faire une demande d'autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général, cette dernière étant soumise à une enquête publique. Chaque conseil municipal concerné par ces travaux doit donner un avis sur ces travaux. Monsieur le Maire explique aux conseillers que ces travaux seront réalisés sous la direction du SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance) avec lequel les 2 communautés de communes ont conventionné. Ces opérations ont pour objectif de permettre un libre écoulement des eaux des différentes rivières, ils contribuent à atténuer les conséquences des crues.

Accord à l'unanimité des conseillers pour un avis favorable.

5. DELIBERATION DE REGULARISATION DES ICNE PASSEES EN 2023 PAR ERREUR AU BUDGET PRINCIPAL (OPERATION NON BUDGETAIRE)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en 2023, il a été constaté par erreur des ICNE (intérêts courus non échus) sur le budget principal (en effet le budget principal n'est pas soumis à la constatation des ICNE pour les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants) au compte 16884 pour un montant de 189.89 €. Il rappelle aux conseillers que les ICNE désignent les intérêts générés par une créance ou une dette qui ne sont pas encore arrivés à échéance. Ces intérêts s'accumulent sur une période donnée, mais ne sont dus que plus tard, au prochain exercice comptable par exemple. Ils peuvent concerner des prêts bancaires, des investissements ou d'autres types de créances financières.

Il est donc nécessaire de régulariser cette erreur par une opération non budgétaire soit :

- Débit du compte 16884 pour un montant de 189.89 €
- Crédit du compte 1068 pour un montant de 189.89 €

Accord à l'unanimité des conseillers.

6. QUESTIONS DIVERSES

Opérations de voirie

Monsieur le Maire annonce aux conseillers que, comme chaque année il sera réalisé une pose d'enrobés à froid sur les rues et les chemins de la commune pour lesquels c'est nécessaire. Il rappelle que cet enrobé permet de maintenir les chemins en bon état pour un coût qui n'est pas excessif. Cette opération aura lieu fin mai, début juin.

Ramassage des encombrants

Monsieur le Maire annonce aux conseillers que **le ramassage des encombrants se fera le jeudi 5 juin**. C'est l'entreprise SIMLAC qui se chargera de cette opération. Il rappelle que **les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères**. Il explique que la loi n'établit pas de liste des encombrants, mais en pratique il peut notamment s'agir des choses suivantes :

- Meubles (table, chaises, armoire...)
- Matelas et sommiers
- Appareils de **gros électroménager** (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...)

Certains déchets bien que volumineux ne sont pas des encombrants :

- Gravats, qui doivent être amenés en déchetterie
- Pneus usagés, qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste
- Bouteilles de gaz, qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte,
- Véhicules à moteur (carcasse de voiture), qui doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage.

Les habitants recevront dans leur boîte aux lettres un bulletin à remplir et à remettre dans la boîte aux lettres de la mairie pour le 30 mai au plus tard.

La séance est levée à 20H30.

Le Maire,
VADOT Pierre-Yves

